

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay sous Lens, le 6 juillet 2022



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



N°362/2022

ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
- Vu la demande formulée le 28 juin 2022 par la Sté SATCOMS – 18 chemin de Croisette 62118 ROEUX chargée de la création d'une adduction aérosouterraine électrique face au 110 rue Raymond Potier à ANNAY ,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 11 au 29 juillet 2022 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Empiètement sur chaussée,
- Interdiction de doubler sur l'ensemble du chantier,
- Limitation de la vitesse à 30 KM/Heure,
- Circulation alternée par feux tricolores si besoin,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la Sté SATCOMS chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Monsieur Le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

